

Communiqué

Le 19 décembre 2024

L'Université Bordeaux Montaigne, le Barreau de Bordeaux et le CDAD s'engagent en faveur de l'accès au droit des étudiantes et étudiants.

Mercredi 11 décembre 2024, Alexandre Péraud, président de l'Université Bordeaux Montaigne, Caroline Laveissière, Bâtonnier du Barreau de Bordeaux et Éric Ruelle, président du Tribunal Judiciaire et du Conseil départemental de l'accès au droit de la Gironde signaient une convention en faveur de l'accès au droit des étudiantes et des étudiants.



Signature de la convention à la Maison de l'avocat de Bordeaux, salle du Conseil de l'Ordre, mercredi 11 décembre 2024.
De gauche à droite, Alexandre Péraud, Caroline Laveissière et Éric Ruelle.

Dans le cadre de son plan d'action en faveur de l'égalité et de la lutte contre toutes les formes de discriminations, l'Université Bordeaux Montaigne a souhaité signer cette convention et **poursuivre ainsi son travail de fond pour informer, prévenir, accompagner et former les étudiantes et les étudiants.**

L'Ordre des Avocats du Barreau de Bordeaux, Le Conseil Départemental de l'accès au droit de la Gironde (CDAD) et l'Université Bordeaux Montaigne, sous la conduite de la chargée de mission égalité de l'université, Mélanie Moreau-Lebert, ont collaboré à la rédaction de la convention.

Elle vise à proposer des **consultations juridiques gratuites et confidentielles** pour les étudiantes et les étudiants, les **informer sur leurs droits**, organiser des **campagnes de sensibilisation** sur des thématiques conjointement ciblées et collaborer dans la **création de supports de communication** adaptés à ce même public afin de **faciliter leur accès à l'information juridique.**

Contacts presse

 **Université Bordeaux Montaigne**
Isabelle Froustey
Directrice communication
Tél. 05 57 12 15 98 - 06 17 90 68 60
communication@u-bordeaux-montaigne.fr

 **Barreau de Bordeaux**
Asia Baggiani
Responsable communication
Tél. 06 84 22 81 07
communication@barreau-bordeaux.com

 **CDAD Gironde**
Tribunal judiciaire de Bordeaux
Roxane Finel, Secrétaire générale
Tél. 05 47 33 91 17 - 05 24 73 33 02
06 71 37 01 16
cdad-gironde@justice.fr

Un point justice une fois par mois à l'Université Bordeaux Montaigne

Il s'agit du **premier point justice implanté dans une université de Nouvelle-Aquitaine**, un point d'accueil gratuit et mensuel. Le second mercredi de chaque mois, des avocates et des avocats spécialisés assurent une permanence de 9h à 12h30 et reçoivent les étudiantes et les étudiants sur rendez-vous, pour aborder les difficultés juridiques ou administratives auxquelles ils sont confrontés dans divers domaines : droit du travail, droit du logement, violences sexistes et sexuelles, discriminations...

Ces rendez-vous sont l'occasion d'apporter une information de proximité sur leurs droits face à des difficultés juridiques ou administratives.

Ces points justice se sont développés ces dernières années dans divers lieux (tribunaux, hôpitaux, centres communaux d'action sociale, établissements pénitentiaires) mais jamais encore ils n'avaient été implantés dans une université de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'Université Bordeaux Montaigne réunit près de 17 500 étudiant-e-s et 1 200 enseignant-e-s et personnels administratifs autour des formations et de la recherche en arts, langues, lettres, sciences humaines et sociales. Laboratoire d'idées et foyer intellectuel, l'Université Bordeaux Montaigne contribue aux débats scientifiques de son temps et cultive ses valeurs fondamentales : collégialité, culture et esprit critique. Elle fait de l'égalité des chances une de ses missions prioritaires et travaille en permanence à perfectionner ses dispositifs de formation et à accompagner tous ses étudiant-e-s vers la réussite.

Le Barreau de Bordeaux

5ème Barreau de France, comptant 2 200 avocats, le Barreau de Bordeaux intervient dans tous les domaines juridiques, conseillant et défendant au cœur de la Cité et dans les territoires. Il offre une expertise reconnue, guidée par les principes fondamentaux de déontologie.

Acteur engagé du service public de la justice, il garantit l'accès au droit grâce à ses 80 permanences juridiques et accompagne les entreprises à chaque étape de leur parcours. Résolument tourné vers l'innovation, le Barreau de Bordeaux propose des solutions en médiation, arbitrage.

Le Conseil Départemental de l'accès au droit de la Gironde (CDAD)

Institué par une loi du 10 juillet 1991, qui a érigé l'accès au droit en « droit fondamental », le conseil départemental de l'accès au droit est un groupement d'intérêt public présidé par le président du tribunal judiciaire et réunissant l'ensemble des acteurs dont les missions sont d'apporter à tout un chacun les informations sur ses droits et obligations. Fort d'un budget de plus de plus de 380 000 euros, le CDAD de la Gironde finance de nombreuses actions afin de développer l'accès des girondins à leurs droits et obligations à travers une orientation et des conseils juridiques, avec trois priorités : renforcer le maillage territorial, afin de couvrir les besoins du plus vaste département de l'hexagone, développer les actions en faveur des publics les plus vulnérables et renforcer l'informations des plus jeunes. À ce titre, il dispense des informations, oriente et aide les usagers dans leurs démarches administratives en vue de l'exercice d'un droit ou l'exécution d'une obligation, de manière gratuite et confidentielle au sein des nombreux point-justice implantés sur le territoire.

Contacts presse



Université Bordeaux Montaigne

Isabelle Froustey

Directrice communication

Tél. 05 57 12 15 98 - 06 17 90 68 60

communication@u-bordeaux-montaigne.fr



Barreau de Bordeaux

Asia Baggiani

Responsable communication

Tél. 06 84 22 81 07

communication@barreau-bordeaux.com



CDAD Gironde

Tribunal judiciaire de Bordeaux

Roxane Finel, Secrétaire générale

Tél. 05 47 33 91 17 - 05 24 73 33 02

06 71 37 01 16

cdad-gironde@justice.fr